

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 13 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 12 septembre 2022 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5
 Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Madame Adèle Grou, directrice général et greffière-trésorière par intérim, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h12 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-09-106

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.0 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} août 2022
- 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1 Questions des citoyens
- 5.0 CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance générale
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 Comptes payés
 - 6.2 Comptes à payer
 - 6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses
- 7.0 VOIRIE**
- 8.0 AQUEDUC**
- 9.0 AVIS DE MOTION**

10.0 RÈGLEMENTS**11.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.1 Plan de sécurité civile
- 11.2 Équijustice
- 11.3 Offre de services juridiques
- 11.4 Offre de services Desjardins
- 11.5 Centre communautaire – Point de suivi

12.0 VARIA

- 12.1 Fond de vitalité
- 12.2 Ciment sur le chemin Eaton
- 12.3 Fauchage
- 12.4 Séparation (fenêtre d'accès) pour le bureau municipal
- 12.5 Imprimante
- 12.6 Cadeau pour un ancien conseiller
- 12.7 Fête de la rentrée

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale par intérim

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**3.1 De la séance ordinaire du 1^{er} août 2022****Résolution 2022-09-107**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 ;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**4.1 Questions des citoyens**

Un citoyen demande une dérogation concernant son terrain. La demande est acheminée à l'urbaniste.

5.0 CORRESPONDANCE

La Directrice générale par intérim a transféré aux élus les correspondances les concernant depuis le 1^{er} août 2022 et demande si les élus ont des questions ou commentaires sur celle-ci.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Adoption des comptes

Résolution 2022-09-108

Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des paiements émis durant la période du 2 août au 8 septembre 2022 au montant de 46 541,43 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 46 541,43 \$ pour la période du 2 août au 8 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2022-09-109

Considérant que La directrice générale par intérim dépose la liste des comptes à payer en date du 8 septembre 2022 au montant de 46 985,79 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'enlever de la liste des comptes à payer la facture de Bell au montant de 786,16 \$ puisqu'elle a déjà été payée par retrait automatique;

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 45 755,27 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses faites par la directrice générale

En conformité avec le Règlement 07-247 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et autorisant une délégation de compétences, la directrice générale par intérim dépose le rapport des autorisations de dépenses qui ont été faites entre le 2 août et le 8 septembre 2022.

Aucune dépense non planifiée n'a été autorisée.

7.0 VOIRIE

Le conseil discute des chemins et des travaux qui pourrait être effectués pour améliorer leur état.

8.0 AQUEDUC

La directrice générale par intérim fait un suivi sur le réseau d'aqueduc.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a aucun avis de motion.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Plan de sécurité civile

Résolution 2022-09-110

- Considérant que** la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;
- Considérant que** le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » est entré en vigueur le 9 novembre 2019 ;
- Considérant que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres majeurs ;
- Considérant que** les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;
- Considérant que** par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;
- Considérant que** le Plan de sécurité civile intermunicipal d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette, ainsi que la partie propre à la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ont été révisés et rédigés en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile* ;
- Considérant que** le Plan de sécurité civile intermunicipal d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette, ainsi que la partie propre à la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ont été révisés et rédigés pour se conformer au « *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* » ;
- Considérant que** certaines parties du Plan sont propres à la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des deux municipalités partenaires de la démarche de planification ;
- Considérant que** les écarts et les solutions proposées à l'exercice d'autodiagnostic du ministère de la Sécurité publique ont été considérés dans la révision et rédaction du plan de sécurité civile intermunicipal d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette, ainsi que la partie propre à la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'adopter le plan de sécurité civile intermunicipal « révisé » d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette.

Adopté à l'unanimité.

11.2 Équijustice

Résolution 2022-09-111

Considérant que Équijustice est un organisme à but non lucratif qui offre des services de médiation gratuitement auprès de la population de la MRC de Coaticook ;

Considérant que le renouvellement d'adhésion arrive à échéance ;

Considérant que la Municipalité désire renouveler l'adhésion ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

D'accepter de payer le renouvellement pour l'année 2023 à l'organisme Équijustice au montant de 22,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

11.3 Offre de services juridiques

Résolution 2022-09-112

Considérant que la Municipalité a reçu des offres de services professionnels des cabinets Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. et Cain Lamarre pour l'année 2023 ;

Considérant que la Municipalité fait appel aux services du cabinet Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. depuis plusieurs années et qu'elle est très satisfaite de leurs services ;

Considérant que cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

Que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

11.4 Offre de services Desjardins

Résolution 2022-09-113

Considérant que la directrice de compte chez Desjardins a procédé à la révision de l'entente de tarification des comptes de la Municipalité détenus à la caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie ;

Considérant que cette étude nous permet d'avoir de nouvelles conditions et par la même occasion effectuer une mise à jour de nos documentations ;

Considérant que l'offre de services a été déposée au conseil ;

SUR PROPOSITION du le conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,

IL EST RÉSOLU

D'accepter l'offre de services de Desjardins tel que présentée au conseil ;

D'autoriser la directrice générale, Madame Adèle Grou ainsi que le maire, Monsieur Henri Pariseau, à signer au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

11.5 Centre communautaire – Point de suivi

La directrice générale par intérim fait un suivi sur le Centre communautaire.

12.0 VARIA**12.1 Fond de vitalité pour les Amis du Patrimoine****Résolution 2022-09-114**

Considérant que des travaux d'urgence et d'ingénierie doivent être effectués à l'Église ;

Considérant que les Amis du Patrimoine désirent faire une demande de 19 000 \$ de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie pour palier au coûts élevés des travaux à effectuer ;

Considérant que le montant disponible de l'enveloppe pour 2022 est de 13 200 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon,

APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,

IL EST RÉSOLU

D'appuyer le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds vitalité de milieux de vie des Amis du Patrimoine pour les travaux d'urgences qui doivent être fait à l'Église ;

D'autoriser que le montant de 19 000 \$ soit perçu de l'enveloppe locale du territoire de Saint-Venant-de-Paquette pour ce projet ;

D'accepter que le montant de 5 800 \$ alloué pour l'année 2023 soit destiné au projet pour que l'aide financière atteigne le montant demandé de 19 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Ciment sur le chemin Eaton

Le conseil discute d'une plaque de ciment se situant en bordure d'une nouvelle construction sur le chemin Eaton.

12.3 Fauchage

Le conseil discute du fauchage des abords routiers qui a été effectué et des demandes qui lui seront acheminées l'année prochaine si la Municipalité fait encore affaire avec lui.

12.4 Séparation pour accueillir les citoyens au bureau municipal**Résolution 2022-09-115**

Considérant que le bureau municipal ne possède pas de séparation (fenêtre d'accès) pour accueillir les citoyens, ils peuvent y entrer et sortir à leur guise quand le bureau est ouvert ;

Considérant que pour conserver la confidentialité des documents ainsi que pour la sécurité de la directrice générale, le conseil désire qu'une séparation (fenêtre d'accès) soit installée ;

Considérant qu' une proposition a été reçue pour l'installation de celle-ci;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'engager messieurs Pierre Vincent et Serge Boivin pour faire la séparation (fenêtre d'accès) pour l'accueil des citoyens dans le bureau municipal ;

D'accorder un montant maximal de 700 \$ pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

12.5 Imprimante

Le conseil discute de l'imprimante qui a été mise dans la salle de l'Âge d'Or. Les conseillers conviennent qu'il sera demandé à la Ressourcerie de venir récupérer l'imprimante.

12.6 Cadeau pour un ancien conseiller

Le conseil discute du cadeau qui devait être fait au conseiller sortant en octobre 2021, Monsieur Daniel Gendreau, mais qui n'a pu être offert en raison de la pandémie. Le conseil souhaite que le cadeau lui soit remis, le contexte pandémique ayant depuis changé.

12.7 Fête de la rentrée

Monsieur le Maire discute avec le conseil de la Fête de la rentrée de la région de Coaticook qui aura lieu le 17 septembre prochain.

13.0 **RAPPORTS**

13.1 Élus

Les élus ayant assisté à des rencontres font un résumé des sujets traités.

13.2 Directrice générale par intérim

Aucun sujet n'est apporté.

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas de question.

15.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2022-09-116

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 21h55.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.